

Les Z'EXpressives 2021 : *Miroir*



RÈGLEMENT DU CONCOURS VIDÉO

Désignation du concours : *La Soirée des Claps*

Concours gratuit du 1er février 2021 au 7 mai 2021

Thème du concours 2021 : ***Miroir***

Article I. Organisation du concours

Organisateur : Association Salon Culture dans le cadre du festival les Z'EXpressives.

Siège social : Cour Brunon, château de l'Empéri, montée du puech 13300 Salon-de-Provence.
contact@salonculture.org

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le non-respect de ces conditions entraînera nullité de la participation.

Article II. Conditions préalables

- Engagement du Participant : Le fait de soumettre une ou plusieurs vidéos, engage le Participant à accepter tacitement et irrévocablement toutes les conditions du présent règlement.

- Toute participation est conditionnée par le Participant à sa qualité d'auteur des vidéos. Le Participant déclare donc qu'il dispose des pleins droits et pouvoirs pour accepter le présent règlement.

- Âge du Participant : La participation au concours est ouverte à toute personne physique de 15 à 25 ans. À défaut, il doit être scolarisé dans un établissement en qualité de lycéen ou étudiant.

- Réserves : L'organisateur pourra annuler, de son propre chef, sans en avertir le Participant toutes soumissions de vidéos si les informations sont incomplètes, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Article III. Principe et modalités du concours

- Nombre de vidéos : Le nombre de vidéos soumises au présent concours pour chaque Participant (même nom, même adresse email ou postale) est limité à 3 vidéos maximum.

- Définition : Les vidéos doivent être en HD.

- Formats acceptés : mp4, mov, mpeg

- Durée : 5 minutes maximum, générique compris.

- Où envoyer les vidéos : Les personnes souhaitant participer sont invitées à envoyer leurs vidéos par We Transfer : contact@salonculture.org ou à les déposer sur clef USB/CD au siège de l'association Salon Culture : Cour Brunon, château de l'Empéri, montée du puech 13300 Salon-de-Provence.

- Cartel : Chaque vidéo doit être accompagnée de deux documents : un court descriptif précisant les intentions de l'auteur et si la vidéo a déjà été diffusée. Une fiche de renseignement : âge, établissement (facultatif), ville, numéro de téléphone du Participant.
- Respect : Les vidéos ne doivent contenir aucun élément visuel ou mot portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers, ne doit figurer sur les vidéos aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, xénophobe ou contraire à la loi.

Article IV. Utilisation des vidéos

- L'organisateur s'engage à n'utiliser les vidéos que dans le cadre exclusif de la communication de Salon Culture, de son site internet ou de son Facebook.
- Toute exploitation éventuelle des vidéos fera mention du nom du Participant ou de son pseudonyme, à côté de celui de Salon Culture.

Article V. Propriété des vidéos

Par sa participation au présent concours, le Participant accepte l'utilisation gracieuse des vidéos tel que défini dans le présent règlement, étant précisé que le participant reste propriétaire des vidéos qu'il a soumises.

Article VI. Procédure et modalités d'attribution des prix

Le jury est composé de Léora Balbi, réalisatrice, de membres de l'association Salon Culture ainsi que de cinéphiles. Le jury de Salon Culture s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux afin de statuer souverainement en sélectionnant les lauréats du concours. La sélection se fait en plusieurs étapes :

1. La Modération

Les vidéos soumises sont présélectionnées par le jury de Salon Culture. Elles sont présélectionnées si elles sont conformes au présent règlement, rentrent dans la thématique et présentent un minimum de qualité artistique.

Les vidéos présélectionnées sont présentées en première sélection, les vidéos acceptées en première sélection sont soumises en deuxième sélection. Les vidéos acceptées en deuxième sélection sont présentées en finale où jury de Salon Culture détermine quelles sont les vidéos lauréates. À noter : les vidéos qui n'ont pas encore été diffusées seront privilégiées.

2. Prix

- Les vidéos gagnantes sont distinguées par un Clap. Le ou les lauréats reçoivent une ou plusieurs places de cinéma et, en fonction de son établissement : des ouvrages spécialisés ou une masterclass animée par Léora Balbi.
- Les vidéos sélectionnées seront projetées au cinéma Cinéplanet mardi 11 mai à 18h30.
- Tous les auteurs des vidéos présélectionnées recevront un Pass Artiste de membre de Salon Culture qui leur donnera accès gratuitement à tous les spectacles du festival des Z'EXpressives.
- Les auteurs des vidéos sélectionnées s'engagent à être présents à la Soirée des Claps au cours de laquelle le palmarès sera dévoilé, mardi 11 mai à 18h30 au cinéma Cinéplanet.

3. Catégories

Clap d'Or / Clap du Coup de cœur / Clap du Scénario / Clap de l'Esthétique / Clap de la meilleure bande son / Clap de l'Interprétation / Clap de l'Esprit collectif (mise en scène)

Article VII. Force Majeure

En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

